



# AMAP ŒUFS LA FERME RICHART



CERNAY

Saison 2021/2022

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre																			
<b>Le producteur</b>		<b>Le consom'acteur</b>																	
EARL RICHART - RICHART Antoine		NOM, prénom .....																	
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER		Adresse .....																	
		Code postal, commune .....																	
<a href="mailto:earlrichart@yahoo.fr">earlrichart@yahoo.fr</a>		Mail .....																	
03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83		Tél .....																	
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la <b>Charte de ThurAmap</b> (voir <a href="http://www.thuramap.fr">www.thuramap.fr</a> , onglet « Une Amap, c'est quoi ? »).																			
<b>LES PANIERS</b> : Le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :																			
<b>Type de production</b> : Agriculture biologique, certifiée AB 																			
<b>COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :</b>																			
Le consom'acteur compose son panier en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).																			
Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).																			
<table border="1"><thead><tr><th>QUANTITE</th><th>COUT</th><th>NOMBRE</th><th>TOTAL</th></tr></thead><tbody><tr><td>Demi-douzaine</td><td>1.90€</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Douzaine</td><td>3.80€</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL PANIER</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>				QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL	Demi-douzaine	1.90€			Douzaine	3.80€			TOTAL PANIER			
QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL																
Demi-douzaine	1.90€																		
Douzaine	3.80€																		
TOTAL PANIER																			
Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles, <b>le consom'acteur devra prévoir une boîte</b> pour les transporter.																			
<b>Rappel</b> : Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.																			

<b>LES DISTRIBUTIONS</b> : Elles ont lieu <b>toutes les 2 semaines environ</b> pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.	
<b>Durée de la saison pour le consom'acteur:</b>	La saison commence le ..... et se termine le 18 mars 2022.
<b>Nombre total de distributions :</b>	La saison correspond à ..... <b>paniers.</b> (26 paniers pour la saison complète commençant le 09 avril 2021, répartis sur 24 distributions)
<b>Jours de distribution</b>	Les distributions ont lieu <b>les vendredis, entre 18h00 et 18h45.</b>
<b>Lieu de distribution</b>	Conciergerie complexe sportif - rue René Guibert - Cernay

# AMAP ŒUFS

## LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2021/2022

<b>Dates de distribution :</b>  <u>Attention aux dates suivantes :</u>  <b>Paniers doubles le 07 Mai 2021 et le 17 Décembre 2021 :</b> Possibilité de les déplacer à la distribution précédente.	<input type="radio"/> 09 avril 2021	<input type="radio"/> 06 août 2021	<input type="radio"/> 03 décembre 2021
	<input type="radio"/> 23 avril 2021	<input type="radio"/> 20 août 2021	<b>17 décembre 2021 (Panier double)</b>
	<input type="radio"/> 07 mai 2021 <b>(Panier double)</b>	<input type="radio"/> 03 septembre 2021	<input type="radio"/> 07 janvier 2022
	<input type="radio"/> 28 mai 2021	<input type="radio"/> 17 septembre 2021	<input type="radio"/> 21 janvier 2022
	<input type="radio"/> 11 juin 2021	<input type="radio"/> 01 octobre 2021	<input type="radio"/> 04 février 2022
	<input type="radio"/> 25 juin 2021	<input type="radio"/> 15 octobre 2021	<input type="radio"/> 18 février 2022
	<input type="radio"/> 09 juillet 2021	<input type="radio"/> 29 octobre 2021	<input type="radio"/> 04 mars 2022
	<input type="radio"/> 23 juillet 2021	<input type="radio"/> 19 novembre 2021	<input type="radio"/> 18 mars 2022

<b>LE PRIX ET LES PAIEMENTS :</b>		
<b>Prix d'un panier</b>	Voir tableau	Soit : ..... €
<b>Prix pour la saison</b>	..... € x ..... paniers = ..... €	
<b>Paiement soit :</b>  <input type="radio"/> <b>Par chèques à l'ordre de : SAS RICHART</b>  <input type="radio"/> <b>Par virement</b> (se renseigner au point info)	A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur : <input type="checkbox"/> 1 chèque de ..... €, encaissé en mai 2021 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) <b>Ou</b> <input type="checkbox"/> 2 chèques de ..... €, encaissés en mai 2021 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en janvier 2022 pour le second.	

<b>Carte à points :</b> Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre <b>plus</b> d'œufs que votre panier hebdomadaire ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points. Pour l'Amap <b>La Ferme Richart</b> , vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions <b>d'une valeur mini de 19 points (19€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)</b> . Cette carte vous permet également de choisir des steaks. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte. <b>Attention !</b> Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap La ferme Richart pourront renouveler leur carte à points en cours de saison. Renseignez-vous auprès de votre Amap ou au point info de ThurAmap.
--

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2021/2022. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'AMAP « LA FERME RICHART »

OUI  NON

Fait à ....., le ..... et signé en deux exemplaires par les parties.	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consommateur</b>
(signature)	(signature)